

ACHATS ISSUS DU RÉEMPLOI,
DE LA RÉUTILISATION OU INTÉGRANT
DES MATIÈRES RECYCLÉES

UN PARCOURS ADHÉRENTS 3AR pour accompagner à la mise en œuvre de l'art.58 de la loi AGECE



Suite à l'entrée en vigueur des obligations s'imposant aux contrats de la commande publique dans le cadre de l'Article 58 de la Loi AGECE, les adhérents 3AR ont sollicité le réseau sur le suivi et le pilotage des données à remonter annuellement sur le site data.gouv.fr. Nous vous proposons donc un parcours sur mesure, avec une approche par famille d'achat.



INFOS & INSCRIPTION ICI

UNE JOURNÉE EN PRÉSENTIEL

pour faire le tour de la question et échanger

02.10.25

BORDEAUX

04.11.25

POITIERS

25.11.25

BAYONNE

Loi AGECE Article 58 et décrets associés pour les fournitures

De quoi parle-t-on ? / Bien interpréter le texte et les décrets associés / Des leviers tout au long du cycle d'achat.

Questionner ses pratiques opérationnelles

Faire le point sur son organisation interne pour une action efficace / Rôles et responsabilités, organisation de la fonction « achats », nomenclature, marchés à enjeux / Planifier ses achats pour déployer sa stratégie.

Temps d'ateliers

Choix de lignes dans l'annexe du décret pour études de cas / Lecture règlementaire associée à la ligne choisie en matière de réemploi, réutilisation et recyclage / Elaboration de scénarii contractuels.

Suivi de l'exécution des contrats concernés

Modalités de compilation des données : communication avec les titulaires, modes de preuves / Obligations règlementaires en matière de déclaration > plateforme dédiée / Présentation « en live » de la plateforme et du formalisme prévu.

UN CYCLE DE WEBINAIRES

par famille d'achat

- Rappel des obligations réglementaires du segment concerné
- Précisions des alternatives existantes
- Sélection d'initiatives côté fournisseurs
- Retour d'expérience
- Sélection de scénarii contractuels
- Temps d'échanges
- Synthèse des écueils et bonnes pratiques

